ART. PREMIER N° 144

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 janvier 2013

CRÉATION DU CONTRAT DE GÉNÉRATION - (N° 570)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N º 144

présenté par

M. Richard, M. Vercamer, M. Borloo, M. Benoit, M. de Courson, M. Salles, M. Fritch, M. Tahuaitu, M. Tuaiva, M. Gomes, Mme Sonia Lagarde, M. Zumkeller, M. Maurice Leroy, M. Hillmeyer, M. Favennec, M. Jean-Christophe Lagarde, M. Folliot, M. Jégo, M. Philippe Vigier, M. Reynier, M. Sauvadet, M. Demilly, M. Pancher, M. Bourdouleix et M. Rochebloine

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 29 par les mots :

« dans le cadre d'une démarche territoriale de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'environnement économique et social des petites et moyennes entreprises est un facteur déterminant de leur politique de ressources humaines.

Mais leurs outils de prospection et de gestion des ressources humaines ne leur permettent pas toujours d'identifier les bonnes ressources.

Il est donc proposé qu'elles bénéficient d'une aide de gestion active des âges élargie à leur bassin d'emploi et à leurs réalités territoriales.